

DEMANDE DE PRISE EN CHARGE

FORMATIONS

Le Comité Départemental 77 Triathlon, dont le but est entre autre de promouvoir toutes les disciplines enchainées, et d'aider les clubs dans leurs développements, propose des aides à la formation en faveur des licenciés du département dans le cadre du développement des clubs.

Nom : Prénom :

Club :

Adresse complète :

Email :

Formation choisie :

BF5 BF4 BF3 BNSSA (Formateur partenaire) PSC1 (Formateur partenaire)

Date(s) et lieu de la formation :

Intérêts de la formation pour le demandeur :

La prise en charge de la formation par le C.D. 77 de Triathlon est soumise en contrepartie à :

- La réussite de l'examen de la formation.
- Participer bénévolement à des actions pour le C.D. 77 Triathlon (date à définir en amont).

A l'issu de ces deux engagements le C.D. 77 de Triathlon remboursera les frais de formation.

La date de limite des demandes est à adresser au plus tard le 30 juin de l'année en cours.

Date :

Signature de l'intéressé

Signature du Président du club

Signature du Président du C.D. 77 de Triathlon

MONTANT DES PRISES EN CHARGE PAR FORMATION :

BF5 : Prise en charge complète – Tarifs de base : 200 € (clubs CD77) – 220 € (hors CD77) – 250 € (Hors IDF)

2 actions bénévole pour le CD77

BF4 : Prise en charge 40% – Tarifs de base : 1200 €

5 actions bénévole pour le CD77

BF3 : Prise en charge 30% – Tarifs de base : 1000 €

5 actions bénévole pour le CD77

BNSSA : Prise en charge 300 € – Tarifs de base : 600 €

3 actions bénévole pour le CD77

PSC1 : Prise en charge complète – Tarifs de base : 75 €

1 action bénévole pour le CD77